Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le rôle joué par le développement des qualifications et des compétences pour faire progresser les objectifs de Lisbonne

(2005/C 292/02)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

VU:

1. les conclusions adoptées par le Conseil européen en mars 2005 ([1]), qui ont relancé la stratégie de Lisbonne en privilégiant la croissance et les emplois tout en misant principalement sur la connaissance, l'innovation et le capital humain ainsi que sur l'apprentissage tout au long de la vie en tant que condition sine qua non pour atteindre les objectifs de Lisbonne,

2. les lignes directrices intégrées de Lisbonne pour la croissance et l'emploi (2005-2008) ([2]), qui préconisent d'adapter les systèmes d'éducation et de formation:

   — en renforçant et en garantissant leur attrait, leur ouverture et leur niveau de qualité;

   — en répondant aux besoins nouveaux sur le plan professionnel et sur le plan des compétences essentielles ainsi qu'aux besoins futurs en termes de qualifications en améliorant la définition et la transparence des qualifications, leur reconnaissance effective et la validation de l'éducation et de la formation non formelles et informelles.

RAPPELLENT QUE:

1. Dans le cadre du processus de Copenhague, le communiqué de Maastricht de décembre 2004 a demandé que l'accent soit mis sur les liens entre l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et les exigences du marché du travail dans le cadre de l'économie de la connaissance pour une main-d'œuvre hautement qualifiée, et que l'on élabore un cadre européen des qualifications fondé principalement sur les compétences et les acquis pédagogiques.

2. Dans le cadre du programme de travail «Éducation et formation 2010», le rapport intermédiaire conjoint de 2004 ([3]) a appelé à renforcer le partenariat (national, régional, local et sectoriel) afin de développer des systèmes d'enseignement et de formation souples et efficaces et à mettre en place un cadre européen des qualifications, sur lequel la Commission mène actuellement des consultations.

INSISTENT SUR LE FAIT QUE:

1. les «qualifications et les compétences» visées par les présentes conclusions couvrent la gamme d'acquis pédagogiques qui découle de toutes les formes et de tous les niveaux d'apprentissage, et englobent les acquis résultant de l'apprentissage formel, non formel et informel. Les qualifications et compétences contribuent à l'épanouissement personnel, à une citoyenneté active, et à la cohésion sociale, tout en servant de fondement à la croissance économique. Elles contribuent également à l'adaptabilité, à l'innovation et au développement de l'esprit d'entreprise.

2. Les résultats de l'Union européenne dans le domaine économique s'amélioreraient si l'on renforçait la productivité, l'esprit d'entreprise et le recours aux résultats de la recherche et à l'innovation.

SOULIGNENT QUE:

1. Le renforcement des qualifications et des compétences des travailleurs améliorent la productivité. Une main d'œuvre qualifiée est mieux à même de répondre aux changements d'une économie de la connaissance dynamique, et des personnes disposant de niveaux plus élevés de qualifications et de compétences ont plus de chances de s'intégrer socialement et de devenir des citoyens accomplis et actifs.

2. L'économie et la société fondées sur la connaissance requièrent une main d'œuvre disposant d'un niveau suffisant de compétences clés, notamment que les citoyens disposent d'une culture numérique et de qualifications dans le domaine de l'informatique, ainsi que la capacité d'améliorer le niveau des qualifications et des compétences en fonction des besoins.

3. La croissance économique risque de ne pas avoir lieu si les investissements réalisés en termes de qualifications et compétences sont réservés aux personnes instruites. Il est également possible d'obtenir des avantages économiques substantiels en améliorant les compétences essentielles et en répondant aux besoins des groupes peu qualifiés ou défavorisés, y compris par une meilleure utilisation des qualifications et compétences des citoyens âgés, par exemple.

CONVIENNENT QUE:

1. Le développement des qualifications et des compétences est un élément clé des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie. Celles-ci devraient englober l'acquisition de compétences clés et s'appuyer sur des systèmes de formation générale et professionnelle encourageant les individus à actualiser et développer leurs qualifications et leurs compétences tout au long de leur vie. Il y a lieu de promouvoir la valorisation égale de l'EFP et de l'enseignement général, ainsi que de créer des liens entre ces filières. L'orientation professionnelle tout au long de la vie est également essentielle pour aider les personnes à acquérir des qualifications et compétences et à les renouveler.

([1]) Doc. 7619/1/05.
([2]) Doc. 10205/05 (à publier au Journal officiel).
([3]) Doc. 6905/04.

2. Les ministres chargés de l'éducation et de la formation ont un rôle clé à jouer pour garantir des stratégies efficaces en matière de qualifications et de compétences. À cet effet, une collaboration étroite est essentielle avec tous les ministères compétents.

3. Les politiques de l'éducation et de la formation devraient également inclure une approche prospective afin d'anticiper les besoins de la société et de l'économie en matière de qualifications, de compétences et d'emploi.

4. Les ministères compétents devraient dès lors s'assurer la participation active des partenaires économiques et sociaux et autres parties prenantes, y compris les organismes de recherche, pour recenser les besoins sectoriels en matière de qualifications et de compétences. Des partenariats de cette nature peuvent améliorer la productivité, réduire les déficits en matière de qualifications et faire bénéficier les employeurs de mesures d'incitation pour former leur force de travail.

5. La création d'un cadre européen des qualifications devrait conduire à davantage de transparence et à une reconnaissance accrue des qualifications et des compétences dont le marché du travail a besoin et permettre aux différents secteurs au niveau européen, de s'attaquer aux nouveaux défis en matière d'éducation et de formation.

6. Des méthodes d'enseignement et de formation innovantes, ayant, par exemple, recours aux TIC, permettent une participation accrue à l'apprentissage tout au long de la vie et peuvent ainsi réduire l'exclusion sociale et améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il est possible de favoriser les possibilités d'apprentissage flexible pour les travailleurs en améliorant la collaboration avec les prestataires d'enseignement ou de formation et grâce à une utilisation efficace des infrastructures de TIC.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, AGISSANT CONJOINTEMENT:

1. à aborder la question des qualifications sectorielles dans le cadre du développement des qualifications et des compétences en tant que partie intégrante du Programme de travail «Éducation et formation 2010»;

2. à recourir aux futurs instruments communautaires dans le domaine de l'éducation et de la formation pour soutenir le développement d'approches sectorielles en matière de qualifications et de compétences en ce qui concerne tant l'EFP que l'enseignement supérieur.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES:

1. à assurer une collaboration active entre les ministères compétents pour le développement de stratégies en matière de qualifications et de compétences, y compris lors de la préparation de leurs rapports nationaux annuels sur la stratégie de Lisbonne et dans le cadre de leurs stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie;

2. à former des partenariats avec les principales parties prenantes au niveau national, régional, local et sectoriel, y compris les employeurs et les syndicats, conformément à la législation et aux pratiques en vigueur au plan national. Ces partenariats devraient permettre de mettre en place un système qui réponde à la demande, tienne compte des besoins à long terme en matière de qualifications et de compétences, encourage les investissements en termes de qualifications et de compétences et réponde aux besoins spécifiques des groupes défavorisés;

3. à encourager la collaboration entre les prestataires d'enseignement ou de formation en vue d'exploiter les infrastructures de TIC existantes afin d'élargir la participation à l'apprentissage tout au long de la vie et d'améliorer le niveau des qualifications de leurs citoyens dans le domaine de l'informatique.

INVITENT LA COMMISSION:

1. à constituer en 2006 un groupe d'États membres désireux de développer des activités d'apprentissage en équipe pour les qualifications sectorielles, dans le cadre du Programme de travail «Éducation et formation 2010»;

2. à demander au Cedefop et, le cas échéant, à la Fondation européenne pour la formation, de mener à terme en 2006 une synthèse des différentes approches sectorielles suivies par les États membres en matière de qualifications et de compétences dans l'ensemble de l'Union européenne et dans les pays en voie d'adhésion et les pays candidats.